



# COMMUNE DE VILLEY LE SEC

Département de MEURTHE ET MOSELLE

Canton de TOUL

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEY LE SEC, était assemblé en session ordinaire dans la salle du Conseil, après convocation du 12 mai 2026, sous la présidence de Monsieur Ghislain HAZARD, Maire.

### Appel des conseillers

Nom	Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Procuration à	Signature
HAZARD	Ghislain	X				
BOUTARFI	Kamilia	X			Boutarfi	
BAERWANGER	Christophe	X				
MACHINET	Sandra	X				
HORNUT	Jean-Marie	X				
HUSSON-PREVOT	Sandrine			X	PRÉVOT Odile	
PIQUE	Thierry	X				
GERMAIN	Nathalie			X	JM. HORNUT	
DOFFIN	Fabien	X				
PREVOT	Odile	X				
GUERRA	Julien	X				

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## Ordre du jour

Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Approbation du CR du 27 avril 2026

2026 - Modification du tableau des effectifs - Contrat M. Pharose

## Désignation d'un secrétaire de séance

Christophe BAERWANGER a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales), fonction qu'elle a acceptée.

Résultats du vote :

Nombre de votes : 9

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

## Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 avril 2026

Il est proposé au Conseil d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 avril 2026.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

Résultats du vote :

Nombre de votes : 9

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Arrivée à 18h48 de Mme Kamilia BOUTARFI et M. GUERRA Julien, qui prennent part à la délibération ci-après.

## **FONCTION PUBLIQUE - Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.**

### 2026 - 40 Modification du tableau des effectifs

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal par délibération n° 2025-28 du 17 juin 2025,
- Vu l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique,
  - Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
  - Vu que les Collectivités Territoriales peuvent recruter des vacataires,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que Valérie Georges, employée communale, a demandé une mise en disponibilité qui a pris effet le 1<sup>er</sup> octobre 2022. Son emploi est réputé vacant à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Monsieur le Maire explique qu'une personne du village s'est proposée pour l'entretien technique des bâtiments communaux, le petit entretien des espaces verts et divers travaux, dans le cadre d'un emploi de vacataire.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Communal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps répondant à un besoin ponctuel de l'Etablissement Public,
- Rémunération attachée à l'acte

Monsieur le Maire propose de recruter un vacataire pour effectuer l'entretien technique des bâtiments communaux, le petit entretien des espaces verts et divers travaux.

Il propose également que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant de 17,50 €

Il propose à l'assemblée d'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

Emplois permanents :

Grade	Catégorie	Effectifs au 01/04/2022	Effectifs au 01/07/2025
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Rédacteur principal territorial 1 <sup>ère</sup> classe	B	1 (21/35°)	
Rédacteur	B		1 (25/35°)
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique	C	1 (16/35°) 1 (12/35°)	1 poste vacant (16/35°) 1 poste vacant (12/35°)
<b>TOTAL</b>		1,40 ETP	0,71 ETP

Emplois contractuels :

Grade	Catégorie	Effectifs au 01/06/2026
Vacataire		1
<b>TOTAL</b>		1 vacataire

Les explications entendues, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide de recruter Monsieur Jean-Claude PHAROSE en qualité de vacataire,
- Décide de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant de 17,50 €,
- Décide d'adopter le tableau des emplois ci-dessus proposé, qui prendra effet au 1er juin 2026,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte relatif à cette affaire,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2026 de la Commune.

**Résultats du vote :**

Nombre de votes : 11

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**Questions diverses**

- Aucune question diverse n'a été abordée.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.

Elle comprend la délibération n° 2026-40

Affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la mairie le 19/05/2026  
et transmis au contrôle de légalité.

Le Maire, Ghislain HAZARD